



DÉCISION N°2023-081 DU 15 FEVRIER 2023 PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE

Le directeur général de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision de délégation de signature-cadre en vigueur à la date de la présente décision,

DÉCIDE

Article 1

En l'absence de M. David CHAPELON, Directeur de programme sa signature est déléguée à M. Tony DUBOE, Directeur de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

Article 2

La présente décision produira ses effets entre le vendredi 17 mars 2023 et le mardi 28 mars 2023 inclus.

Le directeur général,

David BARJON